



COMPTE RENDU SOMMAIRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
14 SEPTEMBRE 2020

- **Demande de subvention ACTIV' 3 pour travaux rue de la Batterie**

Les fonds ACTIV'3 du Département sont sollicités conformément au plan de financement suivant :

<i>DEPENSES</i>	<i>MONTANT HT</i>	<i>FINANCEMENT</i>	<i>MONTANT</i>
Travx STPR rue de la Batterie	26 882.50	Département ACTIV'3 (80 %)	21 506.00
		COMMUNE (20 %)	5 376.50
TOTAL DES DEPENSES	26 882.50 € HT	TOTAL DES RECETTES	26 882.50 €

- **Demande de subvention ACTIV' 3 pour signalétique**

Les fonds ACTIV'3 du Département sont sollicités conformément au plan de financement suivant :

<i>DEPENSES</i>	<i>MONTANT HT</i>	<i>FINANCEMENT</i> <i>(subventions)</i>	<i>MONTANT</i>
Signaux Girod (signalisation)	4 325.23	Département ACTIV' 3 (78.06 %)	7 594.00
La Poste (numérotation)	5 400.00	COMMUNE	2 131.23
TOTAL DES DEPENSES	9 725.23 € HT	TOTAL DES RECETTES	9 725.23 €

- **Demande (révision) de subvention ACTIV' FLASH pour installation chauffage La Poste**

Les fonds ACTIV'3 du Département sont sollicités conformément au plan de financement suivant :

<i>DEPENSES</i>	<i>MONTANT HT</i>	<i>FINANCEMENT</i>	<i>MONTANT</i>
Travaux de chauffage SVED	5 695.86	Département ACTIV'Flash (36.50%)	2 078.88
		COMMUNE	3 616.98
TOTAL DES DEPENSES	5 695.86 € HT	TOTAL DES RECETTES	5 695.86 €

- **Approbation de l'avenant à la convention Sorégies Vision Plus parc éclairage public**

Le conseil municipal, sur proposition de Mr le Maire, à l'unanimité, approuve l'avenant à la convention Vision Plus 2021 et décide de ne pas choisir d'option dans l'annexe 2 et autorise la signature par Mr le Maire de l'avenant à la convention Vision Plus et l'annexe 2.

- **Convention financière pour accueil des élèves résidant Genouillé au Pôle Éducatif Territorial**

Le conseil municipal décide de conventionner une participation par enfant de la commune de Genouillé, accueilli au Pôle Éducatif Territorial de Charroux. Cette participation sera ajustée par la variation l'indice du prix des dépenses communales.

- **Désignation d'un élu à la commission de contrôle des listes électorales**

Le conseil municipal a désigné en tant qu'élu à la commission communale de contrôle des listes électorales Mireille FOIN.

A CHARROUX, le 22 septembre 2020

Le Maire,

Patrice BOSSEBOEUF